



Conférence territoriale 2020

Dossier de presse

VAL  rizon

moins de déchets, plus de ressources !



SOMMAIRE

I.	Axe 1 : Prévenir et réduire la production de déchets	p 3
	a. Définir un programme local de prévention des déchets (PLPDMA)	
	b. Développer un outil pédagogique adapté aux différents publics	
	i. Un 1 ^{er} volet inauguré l'an dernier	
	ii. De nouveaux volets créés depuis	
	iii. De nouvelles activités à prévoir	
	c. Accueillir des cycles de formation autour de la prévention	
	i. Lycée de Clairac	
	ii. Outils Valopéda	
II.	Axe 2 : Faire émerger des activités économiques sur l'écoparc	p 9
	a. Economie sociale et solidaire	
	i. Incubateur ESS	
	ii. Ecoréso Autonomie 47	
	iii. Projet réparation appareils électroménagers (recycleries)	
	b. Projets déjà implantés	
	i. Archi'mède	
	ii. Véolia	
	c. Projets en cours d'implantation	
	i. Valoregen	
	ii. Centre de tri	
	iii. Catymet	
	d. Projets à l'étude	
	i. Isoweck	
	ii. 2EI	
III.	Axe 3 : Améliorer les performances de collecte des déchets en Lot-et-Garonne	p 19
	a. Harmoniser les performances de collecte et de tri	
	b. Prospective sur le tri à la source des biodéchets	
	c. Accompagner la tarification incitative	
	Contact Presse	p 21



Axe 1. Prévenir et réduire la production de déchets

a. Définir un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)

Le développement d'une politique ambitieuse de prévention des déchets est un des axes majeurs des politiques déchets depuis plus de dix ans. Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi, c'est le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

La prévention des déchets, et plus généralement l'économie des ressources, est au cœur de toute stratégie d'économie circulaire. La mise en œuvre d'un PLPDMA est un prélude et constitue le socle indispensable à toute démarche territoriale d'économie circulaire. C'est un des axes majeurs pour atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'amélioration de la valorisation fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.



Illustration : Céline Cédric

Après avoir élaboré et porté de 2012 à 2017 le premier Programme Local de Prévention pour tout le département, ValOrizon a proposé aux collectivités adhérentes et à l'Agglomération d'Agen de poursuivre son engagement en portant ce nouveau programme. Neuf collectivités du Lot-et-Garonne ont ainsi délibéré pour confier au Syndicat le pilotage.

Un calendrier prévisionnel de construction du programme, volontairement serré et intense, a été adopté en Comité syndical en novembre 2019. Il place la co-construction au cœur du projet.

Après la tenue de réunions individuelles avec chaque collectivité en décembre 2019 et la réunion du comité technique en janvier 2020, ValOrizon a organisé en février 2020 la première réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme. Les collectivités, mais aussi les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs engagés du territoire sont donc associés à cette démarche.

Un travail est mené actuellement avec les collectivités afin de les accompagner dans la définition de leur programme d'actions qui sera spécifique à chaque territoire.

L'organisation de la co-construction du programme de prévention a dû évoluer en cours d'élaboration afin de s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire mais l'objectif d'une adoption du programme par le Comité syndical en septembre 2020 est à l'heure actuelle toujours maintenu.



DOSSIER DE PRESSE

b. Développer un outil pédagogique et culturel complet adapté aux différents publics

Le besoin de créer un outil pédagogique et culturel est ressorti des ateliers de concertation menés en 2017. Pour répondre à cette demande, Val'Orizon a validé le projet de développement d'un parcours pédagogique complet c'est-à-dire pouvant sensibiliser des publics de tout âge, permettant de proposer des animations sur toute une journée et intégrant différentes thématiques.

Le développement d'un tel parcours pédagogique se fera sur plusieurs années et comportera plusieurs volets.



i. Un premier volet du parcours inauguré l'an dernier

Le sentier biodiversité :

En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, ce sentier permet de mettre en valeur les différents milieux et espèces animales et végétales présents sur le site. **Il permet également d'ouvrir une réflexion sur la préservation voire le développement de la biodiversité dans une zone industrielle.**

Sur le site de l'écoparc, plus de 300 espèces ont été recensées par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine sur une année.

- Oiseaux : 42 espèces
- Invertébrés : 201 espèces
- Flore : 58 espèces d'arbres et arbustes

Ce parcours traverse différents milieux naturels : bois, prairie, zones humides, etc. Une série de panneaux pédagogiques présente les différents écosystèmes et les cycles naturels comme la décomposition du bois ou l'évolution des paysages (de la prairie au milieu forestier). Pour les espèces les plus emblématiques que l'on peut observer, des cartes d'identité ont été réalisées. Elles présentent certaines plantes ou animaux comme l'abeille du lierre.



Les ruches de l'Abeille Gasconne

L'association l'Abeille Gasconne a installé en partenariat avec le Département 5 ruches qui sont gérées par un apiculteur local.

C'est l'occasion de sensibiliser à la pollinisation, à l'importance des abeilles et leur fonctionnement.





DOSSIER DE PRESSE

ii. De nouveaux volets créés depuis

Plateforme pédagogique de compostage

Afin de gérer les restes des repas et des pauses cafés des salariés présents sur l'écoparc (une vingtaine de personnes aujourd'hui), une plateforme de compostage a été créée.

Des bio-seaux sont mis à disposition dans les lieux de restauration et les utilisateurs ont la charge de remplir correctement les composteurs.

Cette plateforme est également un lieu pédagogique de démonstration qui sensibilise à la méthode de compostage (comment réaliser un bon compost) et aux enjeux de la réduction des déchets.



En effet, les « biodéchets » ou « déchets fermentescibles » représentent environ 30% de nos poubelles ! Et il sera bientôt interdit de les mélanger avec le reste des ordures ménagères.

Lieu démonstrateur d'une gestion différenciée des espaces verts

Afin de respecter la biodiversité présente sur le site et favoriser son développement, ValOrizon a opté pour une gestion différenciée de près de 10 hectares d'espaces présents sur l'écoparc. La définition de cette gestion différenciée a été accompagnée par le « Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine » (CENA) également présent sur l'écoparc.

Concrètement, cela se traduit par :

1. Différenciation du nombre de passages / an suivant les zones :

Entretien soigné : passage 10 fois par an

Concerne les zones de passage quotidien des salariés et visiteurs (*autour des bureaux, espaces repas et salles de réunion*)

Entretien courant : passage 6 fois par an

Concerne les fossés et banquettes, au pied des clôtures, compteur électrique

Entretien rustique : passage 2 fois par an : à la fin de l'hiver et fin de l'été

Concerne les zones non visitées (visibles ou pas). Ces zones servent à conserver et développer la biodiversité

2. La gestion des déchets verts :

Broyage des tailles, paillage au pied des plantations, tontes non ramassées, tonte mulching, zéro pesticide.





DOSSIER DE PRESSE

3. Développement de l'éco-pâturage

Installation de moutons landais (*race de conservation locale*) en collaboration avec le « Conservatoire des Races d'Aquitaine » sur 1,5 hectare comprenant une zone de prairie et une zone de lisière de forêt.

Taux de chargement prévu : 10 moutons pour laisser la place à la biodiversité végétale et animale. Cinq brebis ont été installées à l'automne 2019 et 5 autres sont arrivées ce printemps (plus 2 naissances en début d'année).



Pour la gestion et le soin des animaux, un contrat a été passé avec une bergère locale qui vient 1 jour par semaine.

Une cabane à moutons a également été fabriquée dans le cadre d'un chantier participatif pédagogique, encadré par une association « les compagnons bâtisseurs ».

Depuis le mois de janvier 2020, des visites du parcours pédagogique sont assurées par l'association SEPANLOG, une seconde association intervient pour assurer les visites : le CPIE47. Prises en charge par ValOrizon, ces visites sont proposées gratuitement aux établissements scolaires du Lot-et-Garonne.

iii. De nouvelles activités à prévoir ...

Projet de plantation de haies fruitières et d'un verger

Le projet de plantation d'espèces végétales locales adaptées au sol et au climat vient de l'opportunité d'avoir 10 hectares d'espaces verts et d'un partenariat possible avec le conservatoire végétal spécialisé sur la production fruitière.

L'intérêt de planter des arbres et arbustes est multiple :

- Espaces vides en moins à entretenir au niveau de la tonte et du débroussaillage (*Sauf les 2 premières années qui demandent beaucoup d'entretien*)
- Augmentation de la biodiversité sur le site
- Protection des essences locales
- Production de nourriture pour les hommes et les animaux
- Création de biomasse
- Création de zones d'ombre pour l'été
- Coupe-vent
- Etc.



DOSSIER DE PRESSE

Parcours de visite des activités sur la partie ESS et le centre de tri

Un autre grand volet de ce parcours pédagogique viendra des parcours de visites des activités de tri, de réemploi et de recyclage.

Dans la construction des projets du centre de tri et des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, des parcours de visites et des temps d'animation sont prévus.

c. Accueillir des cycles de formation autour de la prévention

i. Lycée Clairac

Un nouveau module d'enseignement a été proposé à la rentrée de septembre 2019 aux étudiants des BAC professionnels BTP et Industries. Ce module d'enseignement est dédié au recyclage des matériaux. Il a été créé suite à une demande d'entreprises locales de gestion des déchets professionnels, relayée par le Cluster Économie Circulaire et transition énergétique.



Un partenariat entre le lycée, l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) a permis de construire des interventions sur l'année avec notamment :

- une sortie terrain effectuée en accompagnement d'une classe avec les enseignants du lycée sur le site de la carrière de Damazan,
- une demi-journée en lien avec une intervention de la référente « Enseignement Développement Durable » pour le Rectorat autour du programme de labellisation E3D réalisée avec les enseignants

Une évaluation du module est en cours de réalisation afin de renforcer les enseignements sur cette thématique du recyclage et de la valorisation des déchets.

Il en ressort d'ores et déjà, après étude du fonctionnement de l'établissement et de l'implication des enseignants, qu'il serait opportun de concevoir des interventions en formation continue directement auprès des enseignants avec comme projet l'engagement de l'établissement dans la démarche de labellisation E3D.

Dans le cadre de ces formations l'INSPE devra contextualiser au maximum les enjeux de formation :

- en présentant les opportunités de mobilisation des acteurs de ValOrizon, notamment ceux de la filière de gestion de déchets du BTP
- en travaillant avec le Lycée professionnel sur les référentiels de formation afin d'intégrer les questions liées au développement durable



Axe 2. Faire émerger des activités économiques sur l'écoparc

L'écoparc de ValOrizon est un projet innovant qui s'inscrit dans ce « monde d'après Covid-19 » qui recentre les besoins, cherche à éviter les gaspillages et relocalise la production et la consommation auquel de plus en plus de citoyens aspirent. Lieu de réemploi, de réparation et de recyclage, lieu d'expérimentation et d'innovation, l'écoparc consiste en un écosystème de 27 000 m² de bâtiments industriels, près de 1 000 m² de bureaux et une dizaine d'hectares d'espaces verts avec un objectif d'utilité sociale et environnementale.

Le projet d'écoparc a démarré en 2017 avec l'achat d'une friche industrielle par ValOrizon. Après 3 années de travail de concertation et d'accompagnement de projets, il arrive aujourd'hui à une phase charnière de son développement avec l'implantation de premiers acteurs et la création d'emplois.

Un projet d'utilité sociale et environnementale

- Réduire la production de déchets grâce à des activités de réemploi et de recyclage

L'écoparc est un outil au service du territoire pour l'aider à atteindre son objectif de « Département zéro déchet ». Grâce à l'implantation d'activités de tri, de réemploi et de recyclage, ce sont des dizaines de milliers de tonnes de déchets qui seront évités.

L'impact environnemental en termes de bilan carbone sera lui aussi de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CO₂ évitées.

- Lutter contre l'exclusion en créant des emplois non délocalisables et en privilégiant les parcours d'insertion

Bâti sur une friche industrielle, le projet s'était donné comme objectif de recréer autant d'emplois que le site de Xilofrance en portait (65 salariés). Finalement, ce sont près de 150 emplois qui sont attendus sur le parc.

La partie centrale du bâtiment d'usine, une cellule de 6 600 m², est dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour aider à l'émergence de ces activités, l'écoparc accueille le Cluster économie circulaire et l'incubateur départemental ESS porté par l'association ATIS.

Par ailleurs, d'autres projets d'activité sont envisagés en ayant recours à des emplois d'insertion. Ainsi, sur près de la moitié du bâtiment, la priorité sera donnée aux parcours d'insertion.

- Sensibiliser les Lot-et-Garonnais aux enjeux environnementaux et à la réduction des déchets

L'écoparc développe un parcours pédagogique complet et adapté à différents publics qui permet aux associations d'éducation à l'environnement et à tous les acteurs de l'éducation de sensibiliser le grand public aux thématiques de la gestion des déchets verts, de la réduction de déchets, du recyclage, de la biodiversité, ...

La 1^{ère} partie de parcours inaugurée en 2019 est déjà ouverte au public et des visites sont animées depuis le début de l'année par des associations.



DOSSIER DE PRESSE

Si tous les projets aujourd'hui à l'étude aboutissent, le bâtiment industriel de 27 000 m² sera rempli et des extensions sont même prévues.



Sur les deux bâtiments de bureaux, une partie sera réservée à l'accueil des chefs de projets en cours d'installation.

Le reste est déjà occupé par ValOrizon, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et l'incubateur ESS. Soit environ 20 employés.



DOSSIER DE PRESSE

a. Economie sociale et solidaire

i. Incubateur ESS

Le Lot-et-Garonne présente des besoins territoriaux spécifiques nécessitant l'adaptation des réponses apportées, ainsi que de nouvelles solutions. Le déficit d'accompagnement est réel, de l'émergence de l'idée à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), alors qu'une dynamique locale de filières est favorable aux projets d'ESS, notamment dans l'économie circulaire.



Après une année d'échanges et de rencontres avec ValOrizon, l'association ATIS a proposé la création d'une offre complète d'accompagnement à l'émergence de projets et d'entreprises dans l'économie sociale et solidaire en Lot-et-Garonne. Avec une attention particulière portée pour favoriser l'émergence de projets dans le champ de l'insertion par l'activité économique et de l'économie circulaire.

Les objectifs principaux du projet sont :

- Susciter la création d'entreprises et d'activités d'utilité sociale
- Développer l'envie d'entreprendre
- Contribuer à résoudre des problématiques sociales et environnementales
- Mailler les acteurs et les dispositifs locaux pour proposer une offre efficiente d'accompagnement des porteurs de projets dans l'économie sociale et solidaire

Trois niveaux d'accompagnement :

DETECTER des porteurs de projets engagés	INCUBER des projets d'innovation sociale	INVENTER des solutions entrepreneuriales
Premiers Pas Accompagnement collectif pour valider la pertinence de son idée avant de se lancer et définir les premières actions à mettre en place.	Incubateur ESS et innovation sociale Accompagnement des porteurs ayant un projet d'entreprise sociale et solidaire qui répond à des besoins mal ou non satisfaits au stade de l'idée.	La Fabrique à initiatives Pour faire émerger des entreprises sociales sur les territoires, de la détection des besoins sociaux jusqu'à l'accompagnement du porteur de projet.

L'incubateur d'ATIS a intégré l'écoparc en mars 2020 après avoir lancé un appel à candidature pour des projets souhaitant être accompagnés.

Un jury s'est réuni et a sélectionné 5 projets au mois d'avril qui seront accompagnés dans l'incubateur.

- 1 Association Oyez, **Unis-Vers de Beauséjour** (à l'unanimité), Florence DELSUC
- 2 **La MIP**, Nathalie DALLEMANS et Hichem GHAIRI
- 3 **L'Entraide**, Angélique CANTAYRE et Aurélie PUYHARDY
- 4 **Eco Reso 47**, Alexandre CHAINEUX
- 5 **Hang'Art Bus**, Laurence RIVIER



DOSSIER DE PRESSE

ii. Ecoreso Autonomie 47

Ecoreso est un projet de création d'une plateforme lot-et-garonnaise d'Economie Circulaire des Aides Techniques pour l'Autonomie.



Son objectif est de collecter, remettre en état puis de louer ou vendre du matériel médical d'occasion. Lits, fauteuils roulants, déambulateurs ... il existe plus de 1000 sortes d'aides techniques qui pourront trouver une seconde vie. En effet, ces matériels sont souvent utilisés durant une très courte période et sont ensuite remisés dans les greniers ou portés en déchèterie alors qu'ils sont en très bon état. Cette initiative participe à éviter un gaspillage et permet à un plus grand nombre d'accéder à des matériels parfois onéreux quand ils sont neufs. Elle est accompagnée par le Cluster Economie Circulaire et l'incubateur d'ATiS.

C'est en juillet 2019 qu'ECORESO AUTONOMIE Lot-et-Garonne voit le jour après 2 ans d'études (étude de faisabilité commandée par la conférence des financeurs au GIHP). L'association Ecoreso Autonomie 47 regroupe des acteurs locaux à la confluence de l'économie circulaire, sociale et solidaire. Leur objectif commun est d'apporter une réponse socialement innovante au problème d'accès aux aides techniques pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Alexandre CHAINEUX, directeur de l'association, après avoir reçu le soutien de la Conférence des Financeurs du Lot-et-Garonne en décembre 2019, finalise la phase organisationnelle du projet. Les attestations nécessaires à l'activité de prestation et de distribution de matériel médical acquises début mars 2020 permettent d'envisager la phase opérationnelle du dispositif. Initialement prévue en juillet 2020, bouleversée par la crise sanitaire COVID 19, elle sera effective en septembre 2020.

L'activité se veut créatrice d'emplois, les appels à candidatures pour les postes de technicien d'atelier et d'ergothérapeute vont être publiés pour le mois de juillet prochain. Cette période sera également propice à la concertation des différentes structures de l'économie circulaire installées sur l'écoparc ou en prévision, afin d'envisager la mutualisation de moyens matériels et humains par la mise en place d'un collectif.





DOSSIER DE PRESSE

iii. Projet réparation des appareils électroménager (pour les recycleries)

En 2018, les recycleries du Lot-et-Garonne ont décidé de se fédérer sur le territoire, afin d'améliorer le maillage départemental et de coordonner des actions de professionnalisation, de sensibilisation et d'innovation.

La recyclerie du Marmandais, l'AFDAS, l'association au recycle-tout, le bric-à-brac solidaire et l'association St-Vincent-de-Paul font ainsi partie du « collectif des recycleries du 47 ». Ils se réunissent régulièrement pour échanger sur leur participation à des stands de sensibilisation lors de manifestations locales et pour travailler sur le développement de projets communs.

Ils étudient notamment la **création d'une activité mutualisée de réparation d'appareils électroménagers**. Cet atelier permettrait de collecter, réparer et stocker ces appareils sur l'écoparc de Damazan avant de les renvoyer vers les différentes boutiques de recycleries pour la vente.

L'avantage pour les recycleries est de mutualiser leurs moyens pour se permettre de financer un poste de réparateur, ce qui n'est pas possible à l'échelle d'une seule structure.



La Recyclerie du Marmandais



Seconde Vie



DOSSIER DE PRESSE

b. Projet déjà implantés

i. Archi'mède

ARCHI'MEDE est une société coopérative de production spécialisée dans la gestion d'archives qui permet des parcours d'insertion. Elle forme son personnel aux techniques d'archivage physique et numérique afin de valoriser leurs compétences pour leur permettre un accès pérenne à l'emploi.

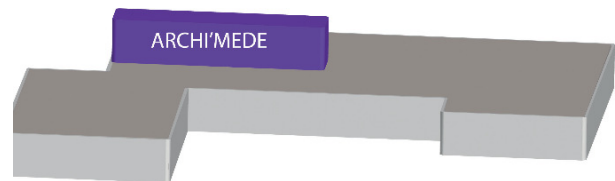


Elle gère du stockage logistique mais également du recyclage de papier broyé vers les papetiers (environ 200 tonnes/an) et du recyclage de radiographies médicales (environ 15 tonnes/an).

Implantée à Saint-Jean-de-Thurac depuis une dizaine d'années, la société en pleine expansion a **installé en novembre 2019 au sein de l'écoparc une chaîne d'élimination des archives confidentielles agréée par les archives de France.**

En parallèle, ARCHI'MEDE a également développé sur le site une plateforme logistique pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec une épicerie solidaire (l'AFDAS) et des professionnels de la logistique : Comerso et Phoenix.

ARCHI'MEDE occupe aujourd'hui, pour ses deux activités, une cellule de 2900 m² dans le bâtiment d'usine mais doit, à termes, construire son propre bâtiment indépendant sur une parcelle de l'écoparc qui lui est réservée.



iii. Véolia

L'entreprise Véolia propreté a installé en janvier 2020 un centre de tri des bennes Eco-mobilier collectées dans 14 déchetteries locales.

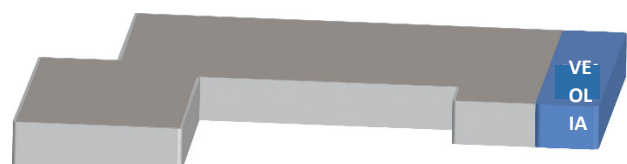


Qu'est-ce que le recyclage des meubles par Eco-mobilier :

Pour écarter les meubles usagés de l'enfouissement et réduire ainsi leur impact environnemental, 24 fabricants et distributeurs du secteur de l'ameublement ont créé, en 2011, un éco-organisme à but non lucratif, appelé Eco-mobilier. Depuis 2013, Eco-mobilier offre une nouvelle vie aux meubles et aux matelas usagés. Depuis octobre 2018, sont aussi pris en charge les couettes et oreillers en fin de vie.

Grâce à un contrat départemental de collecte du mobilier signé avec ValOrizon en 2014, l'ensemble des déchetteries du département est aujourd'hui doté d'une benne de collecte du mobilier.

Le centre de tri porté par Véolia répond à un appel d'offres Eco-mobilier lancé pour 3 ans et permet de trier 3 100 tonnes par an de déchets d'ameublement issus des 14 déchetteries de Lot-et-Garonne et du Gers et de 2 recycleries locales.





c. Projets en cours d'implantation

i. Valoregen



« Convaincus que nous devons agir rapidement dans le respect des générations futures, nous nous sommes engagés pour développer une solution concrète, agile, contributive de l'économie circulaire des plastiques, afin d'accélérer la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains » explique Thierry PEREZ Fondateur de Valoregen

Valoregen est une société française, dont l'ambition est de devenir le premier recycleur de plastiques ayant une empreinte neutre en carbone.

Au niveau mondial, seuls 14% des emballages plastiques sont collectés à des fins de recyclage. En Europe, la consommation annuelle de matière plastique primaire est de 47 millions de tonnes/an dont 4,5 millions de tonnes/an en France. La part de matière plastique pour les emballages souples en polyéthylène est d'1 million de tonnes/an en France.

Notre pays ne recycle que 26% des déchets plastiques et se situe au 28^{ème} rang européen sur ce taux de recyclage, loin derrière la Norvège (43,4%), la Suède (40,6%), et l'Allemagne (37,7%). Spécifiquement sur les emballages plastiques souples, le taux de recyclage en France est de 8%.

Cette situation, conjuguée à la décision en décembre 2017 du gouvernement chinois d'interdire l'importation de déchets plastiques, est une opportunité pour structurer la filière de recyclage des plastiques.

La prise de conscience collective sur la gestion des déchets plastiques, les objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui fixe à 100% le taux de recyclage plastique à 2025, et l'obligation d'incorporer dans les emballages plus de 30% de plastique recyclé en 2030 (Pacte National sur les emballages plastiques) offrent une réelle opportunité de développement de l'économie circulaire des plastiques.

Conscient de ces enjeux, Valoregen va développer et assembler les technologies de recyclage les plus avancées permettant le développement d'une économie circulaire durable des plastiques afin d'accélérer la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains.

L'entreprise s'oriente plus particulièrement sur le recyclage des emballages souples à base de polyéthylènes. Elle va proposer un modèle industriel différenciant de fabrication de matière plastique régénérée en associant recyclage mécanique et recyclage chimique. Cette configuration industrielle innovante de recyclage hybride est une réalisation pionnière en France.

LE PLASTIQUE, un matériau complexe à recycler

Issu de la pétrochimie, le plastique est composé de molécules organiques polymères qui ne peuvent pas se recycler de la même manière que le papier, le verre ou les métaux par exemple.

Constitué de plusieurs résines, il est de surcroît souvent associé à des additifs et à des charges qui améliorent les fonctionnalités de l'emballage mais qui compliquent aussi le recyclage.

Ces différentes contraintes font du recyclage des plastiques un défi industriel. Valoregen va réaliser un modèle industriel innovant dans le recyclage plastique par l'association de deux technologies rendues complémentaires.

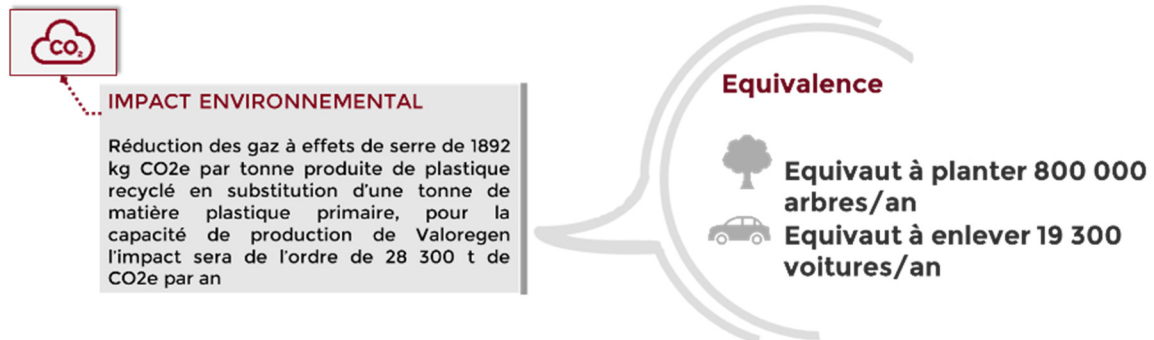
Les technologies modernes de tri vont apporter une excellence opérationnelle au modèle industriel.



DOSSIER DE PRESSE

Ainsi, Valoregen répond aux besoins actuels et futurs de fabriquer des matières premières régénérées pour passer du tout jetable au tout réutilisable.

L'ouverture de l'usine est prévue en mai 2021 avec une capacité de production initiale lors du démarrage de 28 000 t/an. Il s'agit d'un projet de l'ordre de 15,7 M€ d'investissement qui devrait créer 45 emplois.



ii. Centre de tri

Le projet d'installation d'un centre de tri départemental des collectes sélectives est à l'origine du concept d'écoparc. En effet, le Syndicat ValOrizon travaille depuis plusieurs années sur ce projet qui était inscrit dans le plan départemental de prévention et de gestion déchets. Le rachat de la friche industrielle de Xilofrance a offert au Syndicat l'opportunité d'y installer son siège, son centre de tri départemental et de développer, autour, des activités en lien avec l'économie circulaire.

Un nouveau centre de tri permettra de relocaliser une activité qui est aujourd'hui éclatée sur 4 centres de tri et autant de départements, et ramènera ainsi des emplois sur le territoire.

Le projet est toujours en cours d'étude au sein de ValOrizon. Il fait l'objet de diverses études de faisabilité car, face à la tendance nationale de massifier et d'avoir moins d'unités de tri pour baisser les coûts, il a fallu chercher de nombreuses optimisations pour maintenir un tarif concurrentiel. Ces optimisations ont notamment été possibles grâce aux opportunités de mutualisation qu'offrent l'écoparc et grâce au moindre coût d'achat du bâtiment (friche industrielle). Aujourd'hui validé, le projet devrait faire l'objet, d'ici le mois de juillet, d'une publication d'offre de délégation de services public (DSP). L'objectif étant d'ouvrir le centre de tri au 4^{ème} trimestre 2022.

Le nouveau centre de tri doit permettre à l'ensemble des habitants du département d'accéder à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

Elaboré en intégrant des emplois d'insertion, le centre de tri devrait créer près de 40 emplois et permettre de trier près de 10 000 tonnes de collectes sélectives par an (bac jaune ou bac recyclage).





DOSSIER DE PRESSE

iii. Catymet

Catymet est une entreprise espagnole spécialisée dans le recyclage de pots catalytiques. Déjà présente sur la zone d'activité de la Confluence, Catymet cherche de nouveaux locaux pour pouvoir répondre aux besoins croissants de son activité.

Pots catalytiques

Dans un premier temps, Catymet récupèrera des tuyaux d'échappement, dont l'un des composants est le pot catalytique, sur des véhicules hors d'usage (VHU) afin de les recycler.

Une fois accueillis sur le site, les pots catalytiques seront ouverts pour stocker des métaux non dangereux et extraire les céramiques pour les traiter avec les machines nécessaires à la production de monolithe.

Catymet recyclera ainsi environ 200 tonnes de pots catalytiques par an.

d. Projets à l'étude

i. Isoweck

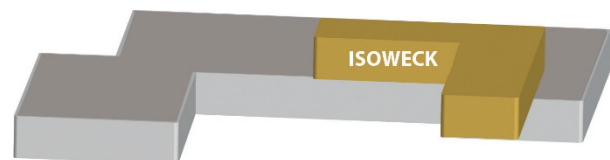
Le groupe ISOWECK est le leader français de l'isolation de maisons individuelles (40 000 maisons/an), d'ensembles immobiliers et de logements collectifs. Le groupe a fait de l'amélioration énergétique son cœur de métier.



Dans une nouvelle phase de développement, le groupe souhaite maîtriser ses approvisionnements en isolant bio-sourcé (laine de coton).

ISOWECK a déjà initié cette démarche en Espagne avec l'achat d'une unité de production de laine de coton. La création d'une nouvelle unité de production de laine de coton est envisagée à Damazan dans une démarche d'économie circulaire sobre en énergie et en ressource.

Le développement de ce programme industriel de fabrication d'isolants bio-sourcés est prévu entre 2022 et 2025.





DOSSIER DE PRESSE

ii. 2Ei

2Ei est une entreprise spécialisée dans la collecte de déchets de films plastiques d'emballages PEBD (PolyÉthylène Basse Densité) issus des housses verrières de l'industrie vinicole ou agroalimentaire. Elle souhaite s'installer sur l'écoparc et créer une unité de granulation de PEBD. L'objectif étant d'intégrer l'étape industrielle de granulation en matière première secondaire pour fournir les plasturgistes en PEBD recyclé.

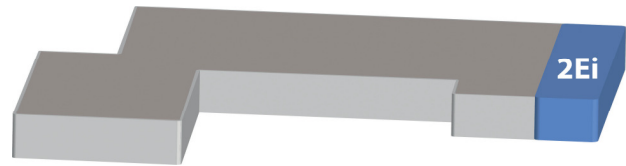


L'investissement de l'unité de transformation ne pourra être opérationnel qu'à partir d'un tonnage minimum évalué à 600T/an de films plastiques PEBD.

Dès ce seuil atteint, 2Ei s'installera dans une demi-cellule de l'écoparc de 1 200 m². Une première ligne d'extrusion granulation permettra de traiter les balles de films pour les transformer en granulés, stockés en big-bag.

Dans un deuxième temps, l'activité sera complétée par une petite ligne d'assemblage de matériels de compactage de presses pneumatiques.

Enfin, une ligne de fabrication de produits basiques type profilés ou tuyaux pourra être installée en post granulation avec le PEBD recyclé.





Axe 3. Améliorer les performances de collecte des déchets en Lot-et-Garonne

a. Harmoniser les performances de collecte et de tri

L'harmonisation des performances de collecte repose sur la volonté de proposer à toutes les intercommunalités du département de passer en extension des consignes de tri pour tous les emballages plastiques.

En effet, avoir les mêmes consignes de tri partout dans le département facilitera la compréhension pour les habitants. Le projet de création d'un centre de tri départemental doit répondre à cet objectif.

b. Tri à la source des biodéchets

L'article R. 541-8 du code de l'environnement définit les biodéchets comme « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ». Les biodéchets représentent de 1/4 à 1/3 des ordures ménagères résiduelles dont 10% proviennent du gaspillage alimentaire.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de faire progresser le tri à la source des biodéchets, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets d'ici à 2025. La loi européenne donne une échéance à l'horizon 2024. L'objectif est de favoriser le retour au sol de la matière organique plutôt que d'enfouir ou incinérer les biodéchets.

Afin de permettre aux collectivités du Lot-et-Garonne de réfléchir à la mise en place de ce dispositif sur leur territoire, ValOrizon a lancé en février 2019, en partenariat avec l'ADEME, une étude départementale pour les EPCI sur le tri à la source des biodéchets et a mandaté le bureau d'études Inddigo pour mener à bien cette mission.

Cette étude préalable a pour objet de :

- Proposer à chacune des collectivités des solutions techniques et financières pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation sur leur territoire ;
- Doter le département d'un « plan biodéchets » pour l'horizon 2020-2030 ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la question des déchets depuis la prévention à leur production et valorisation.

La première partie de l'étude s'est déroulée pour chaque collectivité en 3 étapes de février 2019 à mai 2020. Après la réalisation d'un diagnostic, un travail a été mené visant à comparer les scénarii pour finalement approfondir celui retenu. La troisième étape a été perturbée par les contraintes liées à la crise sanitaire mais les dernières réunions ont pu se dérouler en visioconférence.

Les 8 collectivités participantes disposent maintenant d'une solution individualisée et spécifique pour leur territoire, qui s'intègre dans une vision départementale commune, afin que chaque usager ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et de permettre leur valorisation.

Une deuxième partie, optionnelle, de cette étude démarrera au deuxième semestre 2020. Elle permettra aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement opérationnel à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.



DOSSIER DE PRESSE

c. Tarification incitative

La mise en place d'une tarification incitative est l'un des principaux leviers pour atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'amélioration de la valorisation fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Dans le cadre du programme « Territoire zéro gaspillage zéro déchet », ValOrizon a souhaité accompagner ses adhérents et l'Agglomération d'Agen à la mise en place de la tarification incitative. Conformément à ses engagements, le Syndicat a piloté, en coordination avec l'ADEME, la réalisation d'une étude pour chaque collectivité dans le but de proposer le scénario le plus adapté à chaque territoire pour la mise en place de cette tarification. L'étude a été confiée à un groupement de bureaux d'études composé d'AJBD et Citexia ainsi que du cabinet Landot & Associés pour le volet juridique.

Toutes les collectivités du Lot-et-Garonne se sont lancées dans cette étude préalable, sauf la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord qui est déjà en cours de mise en œuvre de la redevance incitative.

La forte mobilisation des équipes de ValOrizon, des élus et techniciens des collectivités et du groupement de bureaux d'études a permis de tenir les délais qui avaient été annoncés pour la réalisation de cette étude.

Le calendrier général de cette étude s'est déroulé comme suit :

- Séminaire de lancement de l'étude à destination des collectivités : jeudi 15 novembre 2018
- Signature des conventions financières : de novembre 2018 à février 2019
- Phase 1 (diagnostic du service pour chaque territoire) : de janvier à juin 2019
- Réunion collective de fin de phase 1 : 19 juin 2019
- Phase 2 (proposition de scénarii et accompagnement des élus pour le choix du scénario technico-économique le plus pertinent) : de juillet à septembre 2019
- Phase 3 (approfondissement du scénario retenu selon une simulation de grilles tarifaires fournies par le cabinet d'étude) : d'octobre 2019 à janvier 2020
- Réunion collective de fin d'étude : 25 février 2020

Un travail est mené actuellement afin de fusionner les résultats de cette étude avec celle qui a été menée en parallèle sur la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Un calendrier pour passer à l'action a été proposé aux collectivités avec une prise de décision sur le passage à la tarification incitative au deuxième semestre 2020.

CONTACT PRESSE

Julie FARBOS

Chargée de la communication

Tél. 05 53 79 86 25

E-mail: jfarbos@valorizon.com